

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 61 (1969)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix des médicaments — un scandale international

Par *Charles Levinson*, secrétaire général de l'ICF

Les organisations affiliées à l'ICF (Internationale des syndicats des industries chimiques et pharmaceutiques) sont invitées par le Comité exécutif à lancer immédiatement, dans leurs pays respectifs, une campagne contre les prix scandaleusement élevés des produits pharmaceutiques. Cet appel s'inscrit dans le cadre d'une campagne internationale en vue de mettre fin aux abus de l'industrie pharmaceutique et des associations professionnelles des pharmaciens dans le domaine des prix des médicaments.

Les prix actuels des médicaments imposent un lourd fardeau financier aux malades de condition modeste. A une époque où la biochimie et la thérapie médicamenteuse se développent considérablement et où des progrès majeurs sont réalisés dans de nombreux domaines sur le plan de la prévention et de la guérison des maladies, le coût — pour le particulier — de ce bienfait collectif de la science atteint un niveau intolérable.

L'industrie pharmaceutique, par ses pratiques commerciales, en est la première responsable. Du fait qu'il s'agit là d'un secteur industriel relevant de la juridiction de l'ICF, ses affiliés ont l'obligation morale d'assurer le retour à des niveaux de prix industriellement et socialement acceptables. Ce qui est loin d'être le cas actuellement. Il s'agit ici d'un nouvel exemple d'incapacité de la collectivité à protéger ses intérêts contre la course aux profits des intérêts privés. Du fait que cette immoralité économique est pratiquée à l'échelle mondiale, toute action, pour être réellement efficace, doit également se situer à ce niveau-là.

Dans le monde entier, la presse se fait l'écho des critiques toujours plus nombreuses et sévères à l'égard de l'industrie pharmaceutique abusive.

Aux Etats-Unis, des actions légales ont été introduites contre cinq grands fabricants américains de produits pharmaceutiques accusés d'avoir conclu des ententes visant à faire monter les prix et à établir un monopole pour toute une gamme d'antibiotiques. Le